

**EXEMPLES DE CLAUSES DE DON
DANS VOTRE TESTAMENT, AU BÉNÉFICE
DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE MONTRÉAL**

Voici trois (3) clauses types différentes de don par testament à la Société Alzheimer de Montréal. C'est à vous de choisir, avec l'aide de votre notaire, celle qui vous conviendra la mieux :

LEGS SPÉCIFIQUE (don d'une somme déterminée):

« Je lègue à titre particulier la somme de _____ \$ à la *Société Alzheimer de Montréal*, dont le siège social est situé au 4505, rue Notre-Dame Ouest, Montréal H4C 1S3; numéro d'enregistrement à Revenu-Canada: **10798 7448 RR0001**.

LEGS RÉSIDUAIRE:

« Je lègue le résidu de tous mes biens meubles et immeubles à la *Société Alzheimer de Montréal*, dont le siège social est situé au 4505, rue Notre-Dame Ouest, Montréal H4C 1S3; numéro d'enregistrement à Revenu-Canada: **10798 7448 RR0001**; que j'institue ma légataire résiduaire, ».

LEGS UNIVERSEL :

« Je lègue tous mes biens meubles et immeubles à la *Société Alzheimer de Montréal*, dont le siège social est situé au 4505, rue Notre-Dame Ouest, Montréal H4C 1S3; numéro d'enregistrement à Revenu-Canada: **10798 7448 RR0001**; que j'institue ma légataire universelle, »